Entraînements des Aînés de l'AS Marck Pétanque

Article 1 : Participation.

La participation à ces entraînements est réservée aux personnes

- licenciées F.F.P.-J.P à l'AS MARCK

- Ayant pris une carte de sociétaire du club AS MARCK

- Ayant dans l'année 55 ans ou plus pour les hommes et 50 ans ou plus pour les femmes.

Article 2 : Inscriptions.

Chaque équipe étant composée de 4 joueurs par rencontre : Avec possibilité de remplaçant donc 5 joueurs max sur la feuille de match

Article 3 : Organisation.

L'AS MARCK pétanque organise un entraînement spécifique qui sera en même temps une bonne préparation pour la suite.

Article 4 : Déroulement.

Les rencontres auront lieu à partir de fin mars

Le calendrier étant tributaire de la possibilité d'avoir les terrains accessibles.

La compétition se déroule en deux phases chronologiques :

a) Phase TOURNOI :

Toutes les équipes se rencontreront suivant la formule reprise à l'article 8

b) Phase FINALE :

Les deux premières équipes se rencontreront suivant la même formule

Article 6 : Les Tenues

Tenue haute, représentative de votre club de préférence !

(C'est mieux pour l'application de l'article 17, au moins on vous voit de loin !)

Article 7 : Le tirage au sort des rencontres

Les tirages au sort des rencontres sont effectués par le comité de l'AS Marck Pétanque ; Toutes les équipes doivent se rencontrer .

Article 8 : Les rencontres.

il est proposé l'organisation suivante : Les parties débutent à 14h30.

Chaque rencontre entre équipe se joue sur deux journées si les parties n'ont pas pu être finalisées le premier jour

1ère journée

4 parties en tête-à-tête

2 parties en doublettes,

2ème journée

Une partie en triplettes

Soit un total de 7 parties qui se déroulent dans l'ordre ci-dessus ;

Article 9 : Composition des équipes.

Chaque équipe est placée sous la direction d'un capitaine joueur de l'équipe.

Lors de chaque rencontre, le nombre de joueurs d'une équipe inscrits sur la feuille de match ne peut pas être supérieur à 5.

Article 10 : Remplacement, Absence, Retard.

Le remplacement d'un joueur inscrit sur la feuille de match est interdit après le lancement de la rencontre.

Si un joueur est absent au moment du lancement du cycle en Tête à Tête, son équipe peut néanmoins jouer la rencontre.

Si ce joueur arrive avec une demi-heure ou plus de retard après le lancement d'un cycle, il ne pourra plus participer à ce cycle,

S'il s'agit du cycle en Individuel, le joueur en retard d'une demi-heure ou plus aura partie perdue par Forfait sur le score de 7 à 13.

Article 11 : Remplacement entre rencontres.

Le remplacement en partie d'un joueur d'une équipe est autorisé entre deux rencontres, mais uniquement par un ou des joueurs n'ayant pas participé à la rencontre précédente et ne faisant pas partie d'une autre équipe.

Le nombre de joueurs différents inscrits sur les feuilles de matchs au cours de cet entraînement est limité à 8 ;

Article 12 : Le tirage au sort des parties.

Le tirage au sort des parties s'effectue directement sur la feuille de match.

Afin de préserver l'intérêt du capitaine dans la composition des doublettes et de la triplette en fonction des résultats, le tirage au sort a lieu avant chaque cycle de la rencontre.

Il doit être opéré par simple pliage de la feuille de match, le capitaine d'une équipe remplissant son côté avant de le donner à celui de l'équipe adverse qui remplit l'autre.

Article 13 : Attribution des points par partie .

Attribution des points par partie :

2 points en tête-à-tête soit 8 points au total pour le cycle

4 points en doublette soit 8 points au total pour le cycle

6 points en triplette soit 6 points au total pour le cycle

Article 14 : Déroulement, attribution des points par rencontre, et classements .

Dans la phase TOURNOI, Il est effectué une attribution des points par rencontre comme suit :

3 points pour une victoire,

1 point pour une défaite

3 points pour une victoire par forfait

FORFAIT : L'équipe gagnante par forfait a un goal-average de parties de +12 et de 35 points positifs

L'équipe forfait a un goal-average de parties de 0 et de 35 points négatifs.

En tenant compte de ces points de rencontres, un classement sera effectué.

Suite à ce classement, en cas d'égalité de points entre plusieurs équipes, il sera tenu compte pour les départager du goal-average des points de parties attribués selon l'article 13 ci-dessus, puis, si nécessaire, du goal-average des scores, et en dernier ressort, des résultats entre les équipes concernées et goal-averages particuliers.

Dans cette phase, il est donc indispensable que l'intégralité des parties soit disputée.

Article 15 : Terrains

Il est prévu les surfaces nécessaires pour que toutes les rencontres puissent se disputer en même temps. Il n'est pas obligatoire de tracer les terrains

Toutes les rencontres se déroulent en extérieur.

Article 16 : Résultats.

La feuille de match signée par les capitaines des deux équipes, est donnée au membre du comité présent le jour de la rencontre

Article 17 : Forfait et pénalités .

L'équipe déclarée forfait sans raison valable retenue après examen par le Comité se verra pénalisée par l'AS MARCK Pétanque

Sanction : saut en parachute depuis un avion de l'aérodrome de Marck, avec atterrissage sur une cible ! Vous vous rappelez de l'article 6 sur la tenue du club ?

Article 18 : Récompenses

Les 2 équipes qualifiées pour la finale seront récompensées, à raison de 5 joueurs par équipe.

Les autres équipes non qualifiées seront récompensées également.

Article 19 : Réclamations.

Une réclamation pourra être portée dans les 10 années qui suivent

Toute réclamation hors délai sera considérée irrecevable et donc, nulle et non avenue.

Tous cas non prévus par le présent règlement seront soumis au vote.

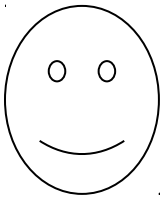

Cela servira également d'entraînement au vote pour les futures élections.

Et un petit rappel pour tout le monde !

Article 1 : le président a toujours raison ;

Article 2 : quand il a tord se référer à l'article 1

Article 20 : Validité.

Le présent règlement est applicable uniquement dans l'Extrême Nord du Pas de Calais et annule et remplace tout ce que vous avez déjà connu.

Article 21 : Acceptation du règlement.

Toute participation d'une équipe à cette ***rencontre conviviale d'entraînement des Aînés*** implique la pleine et entière acceptation et application du présent règlement.

Amusez vous bien !

La pétanque est un sport qui, au-delà de l'intérêt qu'il présente, se veut être un gage d'amitié et de fraternité